2001-05-15

Commentaires à la contribution préliminaire de la Présidence par la Commission des affaires européennes du Parlement grec

La Commission des affaires européennes souhaite ajouter les phrases suivantes à la fin du paragraphe 2:

"Le dialogue doit avoir pour but l'approfondissement de l'Union et sa transformation dans une union politique. Dans ce cadre le débat doit être substantiel où les politiques essentielles doivent êtres considérés, suivi par un débat sur les questions institutionnelles.